PATHFINDER

PATHFINDER INTERNATIONAL NIGER

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

No : 001/DAO/PI/09/2026

PRESTATION DE SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE

CHAPITRE I – AVIS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Date de publication : 28 septembre 2026
Date et heure limites de réception des offres : Lundi 05 octobre 2026 à 17h00
Lieu de dépôt des offres : Pathfinder International Niamey, Quartier Koira Kano : Rue KK 18/ Porte 888 Boulevard Abdoul Aziz Bouteflika / Commune Niamey II
Contact : 20372626

Le dépôt doit être effectué physiquement, avant la date et l'heure limites de réception des offres, au siège de Pathfinder International.

Aperçu :
Pathfinder International est une organisation leader sur le plan mondial dans le domaine de la santé et la résilience climatique. Pathfinder envisage un monde qui valorise et investit dans le leadership, la santé et la résilience des femmes et des filles. Nous catalysons des solutions durables, menées par des femmes et ancrées localement, qui renforcent les communautés, permettant ainsi aux femmes de s'adapter au changement, de façonner leur propre avenir et de mener une vie saine.

Article 1 : Objet du marché
L'ONG Pathfinder Niger, prévoit de contracter avec une société expérimentée dans la sécurité et le gardiennage pour assurer la sécurité des biens, des personnes (personnel et visiteurs) et de son bureau.

Article 2 : Information indicative
L'objet de cet appel d'offre est de contracter avec une société expérimentée dans la sécurité et le gardiennage ***: voir la liste des matériels, les spécifications et les quantités ci-dessous en Annexe***.

Article 3 : Retrait du dossier d'appel d'offres
Le dossier d'appel d'offres est disponible en langue française. La version requise peut être obtenue sur Niger Emploi du Lundi 28 Septembre 2026 au Vendredi 09 Octobre 2026

Nb : Toutes les offres doivent être déposées, sous pli fermé, au **bureau de Pathfinder International Niamey, Quartier Koira Kano : Rue KK 18/ Porte 888 Boulevard Abdoul Aziz Bouteflika / Commune Niamey II - Contact : 20372626**, avec la mention suivante en objet : « Avis d'Appel d'Offre **N°001/DAO/PI/09/2026** » au plus tard le **Vendredi 09 Octobre 2026 à 12h00**.

Les offres reçues après cette date ne seront pas acceptées.

CHAPITRE 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il doit déclarer renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offre ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres.

Article 1 : Services à fournir.
L'objet du marché est de contracter une société expérimentée dans la sécurité et le gardiennage des biens, des personnes (personnel et visiteurs) et bureau, conformément aux spécifications techniques énumérées dessous en **annexe1.**

Article 2 : Participation et candidats admis à la soumission
La procédure est ouverte à toutes les personnes morales. Sont admises à participer à cet appel d'offres les personnes morales qui sont en règle vis à vis de l'administration fiscale et possédant les capacités techniques et financières nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Article 3 : Origine et devise du marché
Tous les biens doivent être disponibles sur le marché indépendamment de leur origine réelle. Les offres devront être libellées en FCFA et en Hors Taxes.

Article 4 : Période de validité
Chaque soumissionnaire reste liée par son offre pendant une période de **(90) quatre-vingt-dix jours** à compter de la date limite pour la remise des offres.

Article 5 : Langue des offres
Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et Pathfinder doivent être rédigés en français.

Article 6 : Date de dépôt de candidatures et renseignements complémentaires

Les offres doivent être déposées au plus tard le **Vendredi 09 Octobre 2026 à 12h00** à l'adresse mentionnée plus haut.

Les offres doivent se conformer aux conditions suivantes :
Toutes les offres doivent être présentées en un exemplaire original unique, marqué ***« original »*** et une copie identique portant la mention ***« copie »***, sous pli fermé, titré : Avis d'Appel d'Offre **N°001/DAO/PI/09/2026** et déposé au **bureau de Pathfinder International Niger, Quartier Koira Kano : Rue KK 18/ Porte 888 Boulevard Abdoul Aziz Bouteflika / Commune Niamey II**, avec la mention **« Avis d'Appel d'Offre N°001/DAO/PI/09/2026 »** en objet.
Pour les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les soumissionnaires devront s'adresser au courriel :
NigerProcurement@pathfinder.org

Article 7 : Contenu des offres
Les offres doivent obligatoirement comprendre :

A- L'offre technique

Comportant les documents dans l'ordre suivant :

- Lettre de soumission
- Documents Obligatoires, légaux établissant l'admissibilité des soumissionnaires sont à savoir :
  - Registre de Commerce (RCCM)
  - Numéro d'Identification Fiscale (NIF),
  - Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour,
  - Agrément / Autorisation d'exercice dans le domaine de la sécurité et du gardiennage,
  - Attestation fiscale
  - Attestation CNSS
- Description du profil et des expériences pertinentes du soumissionnaire
- Conformité du service proposé par rapport aux spécifications (joindre des images/fiches techniques du travail des Agents de sécurité, avec leur équipement et services mis à disposition … pour appréciation) ;
- Références d'au moins 3 prestations de même nature ;
- Ressources Humaines : effectifs et personnel cadre formé dans le domaine de la sécurité (Joindre les attestations) avec jusqu'à l'échelon du chef d'équipe que le soumissionnaire s'engage à affecter à l'exécution des prestations : CV annexe au dossier et Attestations de formation
- Disponibilité du matériel et équipement nécessaires pour mener à bien les activités de sécurité et de Gardiennage, tel que l'espace adéquat, les outils et les voitures à Niamey
- Tous autres documents susceptibles de renseigner Pathfinder International Niger à propos du soumissionnaire et de l'activité y afférente.

Pathfinder se réserve le droit de demander tout document complémentaire nécessaire à l'évaluation du fournisseur.

B- L'offre financière

Une offre financière pour le service à fournir comprenant :

- Le bordereau de prix (voir le modèle en annexe) avec
- Les offres seront exprimées en Francs CFA et calculées sur la base d'une somme forfaitaire qui comprendra tous les coûts relatifs à l'offre comme les taxes, le transport, l'assurance maladie, les congés et les changements éventuels de pièces/tenue défectueuses.
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués ;
- Les prix seront considérés fixes et valables pour toute la durée du contrat jusqu'à la fin du service en objet. Le Pouvoir Adjudicataire n'acceptera aucune dépense supplémentaire d'aucune nature et d'aucun type.

Pathfinder International Niger se réserve le droit de déclarer non recevable toute proposition n'ayant pas satisfait aux conditions ci- dessus énumérées.

NB : Les soumissionnaires doivent respecter cet ordre de présentation des documents et les factures certifiées sont obligatoires pour tous les prestataires.

Article 8 : Taxes et autres charges

Le soumissionnaire prend à sa charge tous les impôts, les droits d'enregistrement et taxes qui émaneront de ce marché.
Le soumissionnaire est seul responsable des dommages causés à une tierce personne résultant ou non de ses propres négligences ou omissions dans l'exécution de ce marché.
Pathfinder International Niger se désengage en cas d'accident qui surviendrait lors de l'exécution du contrat par le soumissionnaire et par conséquent ne saurait être tenu responsable et/ou endosser les pertes qui auraient été occasionnées.
Le Soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Pathfinder International Niger ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement du processus de l'appel d'offre et des résultats qui en découleront.

Article 9 : Ouverture des offres
9.1 Evaluation des offres

9.1.1. **Ouverture publique des offres**

L'ouverture des offres se fera en séance du comité d'évaluation dûment désigné, en en présence des représentants désignés des soumissionnaires qui souhaitent y assister (en personne, ou en ligne). Les soumissionnaires ayant déposé une offre seront informés de la date d'ouverture des offres. La participation à la séance d'ouverture est facultative et n'affecte en aucun cas la recevabilité ou l'évaluation des offres soumises.

9.1.2. Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

9.1.3. Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : conformes et non conformes techniquement.
Les qualifications minimales requises seront évaluées dès cette étape.

9.1.4. Évaluation financière

Les soumissions jugées techniquement conformes seront soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante : lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en chiffre prévaut ;
Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire qui reconnait avoir fait des erreurs. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

9.1.5. Attribution des points

Critères d'évaluation (**Notés sur 100 points)**

Classement des soumissions notées conformément au système décrit ci-dessus dans les catégories suivantes :

i. Excellent = 75 points ou plus ;
ii. Bonne = entre 65 et 74 points ;
iii. Insuffisante = inférieure à 65 points.

Les critères suivants sont considérés comme déterminants dans l'évaluation des offres de cet appel d'offre :

9.1.5.1 L'offre technique 70%

Critères	**Note (%)**
Expérience et référence de la société	30
Organisation et méthodologie proposées	20
Qualification du personnel et supervision	20

- ***Expérience et Références*** **:** *Le soumissionnaire devra démontrer et prouver une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la fourniture de services de gardiennage et de sécurité, en particulier au profit des ONG internationales, des Agences du Système des Nations Unies ou d'autres organisations de portée similaire. À cet effet, il devra fournir des références de marchés ou contrats exécutés au cours des cinq (5) dernières années, accompagnées d'attestations de bonne exécution, de contrats, de bons de commande ou de tout autre document justificatif. L'évaluation tiendra compte à la fois de la durée et la pertinence de l'expérience dans le domaine ; et de la qualité des références présentées. Tout soumissionnaire présentant trois (3) références pertinentes ou plus se verra attribuer la note maximale de 5 points par référence pertinente et vérifiable, avec un maximum de 15 points pour trois (3) références ou plus. Et concernant l'expérience la note maximale de 15 points sera attribuée aux soumissionnaires justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience jugée pertinente.*

- ***Organisation et méthodologie proposées :*** *l'offre technique doit être soutenue par des images des équipements et des Agents de Gardiennage accompagnée de détails et des fiches techniques et leurs rôles, 20 points seront attribués au soumissionnaire qui démontera le plus d'organisation, d''équipement, méthodes mis à disposition et jugés pertinents pour ce service.*

Grille de notation : Pour l'Organisation du service et méthodologie d'exécution : 5 points (Qualité de l'approche proposée pour assurer le gardiennage, la supervision des agents, la gestion des incidents, le système de relève et le reporting) ;
*Pour l'*équipements *et moyens logistiques mis à disposition : 10 points (Pertinence, diversité et quantité des équipements de sécurité et de communication proposés, sur présentation d'images et de fiches techniques justificatives) ;*
Pour la présentation des agents et définition des rôles : 5 points
(Clarté dans la présentation des agents, de leurs responsabilités, des uniformes et des moyens individuels mis à leur disposition).

- ***Qualification du personnel (CV du personnel avec leur expérience dans le domaine) :*** *le soumissionnaire qui offre le service avec des CV du personnel avec leurs expériences pertinentes dans le domaine et les attestations de formations dans le domaine de la sécurité se verra attribué les 20 points.*

<u>Grille de notation :</u> pour Expérience professionnelle des agents et superviseurs dans le domaine du gardiennage et de la sécurité 10 points et pour les attestations de formation en sécurité, gardiennage, gestion des incidents, premiers secours, lutte contre l'incendie, etc. 10 points

9.1.5.2 L'offre financière 30%

Critères	Note (%)
Le prix calculé sur la base d'une somme forfaitaire qui comprendra tous les coûts relatifs à l'offre comme les taxes, le transport, l'assurance maladie, les congés et les changements éventuels de pièces/tenue défectueuses.	30

- ***<u>Cout</u>** : Le soumissionnaire dont le coût est le plus bas se verra attribuer 30% des points. Les notes de tous les autres soumissionnaires diminueront de façon proportionnelle par rapport au coût le plus bas.*

Les Soumissionnaires devront faire leur proposition financière en FCFA hors taxe (HT).
***NB :** L'offre la plus avantageuse gagnera le maximum de points et sera proposée adjudicataire, le soumissionnaire qui aurait recueilli le **meilleur score**.*

<u>Article 10 :</u> Certificat de conformité

Les certifications de conformité Agrément/Autorisation d'exercice dans le domaine de la sécurité et du gardiennage, sont obligatoires pour ce service

<u>Article 11 :</u> Signature du contrat, modalités de paiement et conditions

Après vérification de l'éligibilité (watchdog) et redressement éventuel, le comité de dépouillement procédera à la sélection **provisoire** du soumissionnaire. **Le dossier d'appel d'offres sera alors soumis à la Directrice Pays pour approbation. Aucune confirmation de la sélection ne peut avoir lieu jusqu'à ce que l'autorisation ait été reçue par la Directrice pays.**
Une fois l'autorisation reçue, le soumissionnaire retenu recevra donc une notification à l'adresse indiquée dans son offre. Le soumissionnaire retenu sera invité à négocier les termes du contrat, après quoi le contrat lui sera remis.
Le soumissionnaire sera tenu par son offre. Aucune révision du montant du marché ne sera possible après signature du contrat.
La mise à disposition se fera au sein du bureau de Pathfinder International Niger.
Le soumissionnaire s'engage :

- À mettre les moyens logistiques adéquats en vue de l'exécution du contrat dans les délais convenus ;

Aucune avance ne pourra être accordée. La monnaie de paiement est le Franc CFA.

Le paiement se fera par virement bancaire ou par chèque libellé au nom du fournisseur, au plus tard trois semaines après livraison conforme.

Article 12 : Modification et annulation de la procédure d'appel d'offres

Pathfinder Niger peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou en fonction des exigences des donateurs, modifier le dossier d'appel d'offres.
Ces modifications seront communiquées à toutes les parties qui se seront procuré le dossier d'appel d'offres, par lettre ou par email.

En cas d'annulation de cet appel d'offres, les soumissionnaires seront avertis de l'annulation par Pathfinder. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.
Dans le cas d'espèce, l'annulation interviendra dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou financiers du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Si des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- Si toutes les offres conformes sur le plan financier excèdent les ressources financières disponibles ;
- S'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale ;

Pathfinder ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation de cet appel d'offres, quand bien même Pathfinder aurait été informé de la possibilité de ces dommages-intérêts.

NB : La publication de cet avis d'appel d'offres n'engage nullement Pathfinder International Niger à mettre en œuvre le projet annoncé.

Article 13 : Voies de recours

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de cette procédure de sélection ou de passation de ce marché, il peut déposer une plainte au niveau du bureau Pathfinder Niger.
En cas d'annulation de cet appel d'offres, les soumissionnaires seront avertis de l'annulation.

Article 14 : Anti-corruption et terrorisme

Le soumissionnaire s'engage à respecter toutes les lois applicables et de veiller à ce qu'il ne se livre à aucun type d'activité criminelle, de fraude, de corruption, de terrorisme.
Pathfinder International Niger ne tolère pas la corruption sous toutes ses formes et toute personne physique ou morale, qui tenterait d'obtenir un marché par des tentatives de corruption est automatiquement disqualifiée et ne sera plus consultée et sera définitivement rayée de la liste des fournisseurs.

Le soumissionnaire s'engage à maintenir des pratiques commerciales éthiques et à ne pas commettre un quelconque acte ou infraction défini comme suit :

- Offrir, promettre ou donner à toute personne un avantage financier ou autre ;
- Être d'accord pour recevoir ou accepter tout avantage financier ou autre non expressément prévu comme une incitation ;
- Accepter une récompense pour l'exercice d'une fonction ou d'une activité en relation avec le présent accord ;
- Commettre un acte qui crée des infractions relatives à la corruption et les actes frauduleux connexes dans l'exécution du présent Accord.

<u>Article 15 :</u> Litige

Tout litige résultant de l'exécution de cet appel d'offres est réglé à l'amiable, en cas d'échec le droit applicable est déterminé de commun accord entre Pathfinder International et le Soumissionnaire.

Annexe1 : Spécifications Techniques du Service à fournir.

i. Objectifs

- **Objectif général :** Assurer la protection des personnes, des biens et des installations de Pathfinder à travers la mise à disposition d'agents qualifiés et d'un système efficace de surveillance au niveau du bureau pays de Niamey.
- **Objectifs spécifiques**
  - Assurer une présence sécuritaire permanente sur le site du bureau pays de Niamey ;
  - Contrôler les accès des visiteurs, employés et prestataires ;
  - Prévenir et signaler toute tentative d'intrusion ou tout incident de sécurité ;
  - Assurer la protection des bâtiments, équipements et véhicules ;
  - Effectuer des rondes de surveillance régulières ;
  - Maintenir des registres quotidiens de sécurité ;
  - Produire des rapports périodiques sur les incidents et activités de gardiennage.

ii. Liste des prestations à fournir

Désignation	**Quantité**	**Observation**
Services de gardiennage et surveillance des locaux	Selon besoin	Service 24h/24 et 7j/7
Agents de sécurité	4 (2 de Nuit et 2 de Jours)	Personnel qualifié et formé
Supervision des agents	1 ou plus	Visites de contrôle régulières

iii. Exigences minimales applicables aux agents de sécurité

Les agents proposés devront :

- Être âgés d'au moins 21 ans ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Être physiquement aptes à assurer des gardes de jour et de nuit ;
- Savoir lire et écrire le français ;
- Avoir reçu une formation en gardiennage et sécurité ;
- Maîtriser les procédures d'urgence et de gestion des incidents ;
- Adopter une conduite professionnelle et respectueuse.
- Être de bonne moralité

iv. Équipements minimums à fournir aux agents de sécurité

La société retenue devra fournir :

- Uniformes complets ;
- Badges d'identification ;
- Lampes torches ;
- Téléphones ou radios de communication ;
- Registres de sécurité ;

- Sifflets ;
- Tout autre équipement nécessaire à l'exécution efficace des prestations.

v. Conditions de prestation

- Assurer un service continu selon le planning validé par Pathfinder ;
- Remplacer immédiatement tout agent absent en visant Pathfinder au préalable ;
- Fournir une supervision régulière des postes ;
- Informer immédiatement Pathfinder de tout incident majeur ;
- Respecter les procédures de sécurité internes de Pathfinder ;
- Assurer le paiement régulier des salaires de ses employés ;
- Respecter les horaires de travail conformément à la réglementation nationale ;
- Fournir les équipements de protection nécessaires aux agents ;
- Maintenir toutes les licences et autorisations requises pendant la durée du contrat.

vi. Key Performance Indicator (KPI)

La performance du prestataire sera suivie mensuellement à travers les indicateurs suivants :

Indicateur	Cible
Taux de présence des agents aux postes	100 %
Respect des horaires de garde	≥ 98 %
Remplacement des agents absents	Moins de 2 heures
Taux de production des rapports mensuels	100 %
Nombre de visites de supervision effectuées	Minimum 4/mois/site
Temps de réaction en cas d'incident critique	≤ 15 minutes
Port correct de l'uniforme et badge d'identification	100 %
Respect des procédures de contrôle d'accès	100 %
Nombre d'incidents liés à une négligence avérée des agents	0
Niveau de satisfaction de Pathfinder	≥ 90 %

vii. Évaluation de performance

La société fera l'objet d'évaluations trimestrielles portant sur :

- La qualité du service ;
- La discipline des agents ;
- La ponctualité ;
- La qualité de la supervision ;
- Le respect des politiques Pathfinder ;
- La gestion des incidents.

Tout résultat inférieur à 80 % pendant deux périodes consécutives pourra conduire à la mise sous surveillance du prestataire ou à la résiliation du contrat.

viii. Code de Conduite des Agents de Sécurité

Les agents affectés à Pathfinder devront :

- Faire preuve de professionnalisme et de courtoisie ;
- Respecter la confidentialité de toutes les informations obtenues dans le cadre de leur mission ;
- Ne pas solliciter ni accepter d'avantages indus ;
- Ne pas porter d'armes sans autorisation légale et validation préalable ;
- S'abstenir de toute discrimination, harcèlement ou intimidation ;

- Respecter les principes humanitaires et les valeurs de Pathfinder International.

Le non-respect de ce code de conduite pourra entraîner le remplacement immédiat de l'agent concerné.

Annexe 2 : Bordereau de prix

Date :

Nom de la Structure :

Monnaie de l'offre : Franc CFA Appel d'offre N° : **001/DAO/PI/09/2026**

Prod. N°	**Description**	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant**
1				
2				
3				
4				
Montant total Hors Taxe (FCFA) :				
Insérer le montant total de l'offre (en lettre)				

Signature, date et cachet :